



Contrat FA

A compléter et à retourner à :

Association 100Toits

BP 33

84160 Cucuron

Entre les soussignés :

L'association «100toits»

Boite Postale 33
84160 CUCURON

contact@100toits.fr
06 45 08 40 36

Et :

La famille d'accueil :

Nom & Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tel fixe :

portable :

Email :

Numéro pièce d'identité :

délivrée le :

prefecture :

Environnement d'accueil

Vous résidez en maison appartement

Vous vivez : seul(e)

à deux

à trois et + (si il y a des enfants, merci de préciser leur age) : _____

Vous vivez déjà avec des animaux ? Non

Chien(s) - Nbre, sexe, age :

Oui : Précisez : Chat(s) - Nbre, sexe, age :

Rongeur(s) - précisez :

Reptile(s) - précisez :

Oiseau(x)





Par ce contrat, les deux parties acceptent les conditions suivantes :

La FA s'engage à accueillir l'animal chez elle en qualité de famille d'accueil, à son domicile et ce pour une période déterminée ou non. Elle reconnaît que l'animal continue d'appartenir à l'Association.

La FA s'engage auprès de l'association à prendre soin de l'animal et à tenir ses vaccins à jour (l'original du carnet de santé sera remis à la famille d'accueil).

La FA s'engage à accepter qu'un (ou plusieurs) contrôle de courtoisie soit fait à son domicile.

La FA s'engage à ne pas vendre, donner ou faire adopter par un tiers l'animal sans l'accord préalable et obligatoire de l'Association.

La FA s'engage à ne pas laisser dormir l'animal hors de son domicile ou en niche et ne doit pas le mettre à l'attache.

L'Association s'engage à trouver un adoptant dans les meilleurs délais pour l'animal.

L'association s'engage à prendre en charge les frais vétérinaires si nécessaire.

L'association s'engage à reprendre les animaux dans un délai décidé d'un commun accord entre les deux parties.

L'adoption :

Lorsqu'un adoptant définitif sera retenu par l'Association, la FA aura l'obligation de remettre l'animal à l'Association.

La FA reste cependant prioritaire si elle décide d'adopter l'animal et s'il s'avère qu'elle remplit les conditions nécessaires au bien-être de l'animal.

SIGNATURE DE LA FA :
(avec mention lu et approuvé)

SIGNATURE DE L ASSO :

Fait en deux exemplaires originaux,
à retourner au siège social de l'association en vue de sa validation par les membres du bureau